



**SAINT-JEAN
DE BRAYE**

Publié le 10/11/2022

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Commune de Saint-Jean de Braye

ARRETE N°2022-176

Interdisant temporairement le stationnement
à hauteur du 30 rue d'Ambert
à Saint-Jean de Braye

Le Maire de la Ville de Saint-Jean de Braye

-Vu le Code Général des collectivités territoriales,

-Vu le Code de la Route,

-Considérant la demande formulée par Monsieur Thierry BROSSE ,gérant de la société « SARL ARCADIE CENTRE » sise 4 rue des Quatre Vents à Saint-Jean de Braye, qui intervient chez un particulier dans le cadre de travaux d'aménagement paysager au 30 rue d'Ambert à Saint-Jean de Braye

ARRETE

Article 1

Du mardi 1 novembre 2022 au vendredi 18 novembre 2022 de 8h30 à 17h30 , le stationnement de tous les véhicules sera interdit sur deux emplacements matérialisés à hauteur du 30 rue d'Ambert à Saint-Jean de Braye, sauf aux véhicules de la société « Sarl Arcadie Centre » et aux véhicules de secours.

Article 2

La signalisation réglementaire sera mise en place par le Centre Technique Municipal.

Article 3

Les véhicules en stationnement illicite seront évacués en application de l'article R417-10 du Code de la Route. A ce titre une procédure de mise en fourrière ou de déplacement pourra être déclenchée.

Article 4

Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés du Maire et affiché sur les lieux réservés à cet effet.

Article 5

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6

Une ampliation de cet arrêté sera transmise:
à Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Loiret,
à Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Saint-Jean de Braye,
au Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Saint-Jean de Braye
à la Police Municipale
au demandeur.

A Saint-Jean de Braye le **30 OCT. 2022**

Pour le Maire - Conseillère départementale du
Loiret et par délégation,
L'adjoint délégué à la sécurité




Frédéric CHÉNEAU